

Service d'Accueil des Mineurs Non Accompagnés



RAPPORT ACTIVITE 2019

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE	3
I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE.....	4
1. Agrément	4
2. Principaux axes du projet	4
II. LA POPULATION ACCUEILLIE	5
1. Origine géographique des personnes accompagnées.....	6
2. Répartition des enfants par âge.....	7
3. Scolarité.....	8
4. Evolution de la population	9
5. Liens entre le BEAS et le SAMNA	12
III. BILAN DE L'ACTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE.....	13
1. La file active	13
2. Le nombre de jours d'ouverture.....	14
3. L'accompagnement par les professionnels.....	14
4. La scolarité.....	14
5. La santé	15
6. Les sorties (loisirs, sport, culture et mini-camp).....	15
7. L'organisation du service.....	16
IV. LES PARTENAIRES	16
V. MOUVEMENT DU PERSONNEL.....	17
VI. SYNTHESE / CONCLUSION / PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2020	18

RAPPORT D'ACTIVITE

ANALYSE DE L'ACTIVITE – EVOLUTION DE LA STRUCTURE

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

1. Agrément

Le SAMNA est habilité par l'ASE du Département du Rhône depuis le 07 janvier 2019 par l'arrêté n° ARCG-ASE-2018-0034 pour une durée de 5 ans. Il fait suite à l'arrêté initial n° ARCG-DEF-2017-0042 du 26 décembre 2017 autorisant l'expérimentation d'une année. Le SAMNA a une capacité d'accueil de 20 places dans le cadre de l'accueil d'urgence des MNA du Département du Rhône.

2. Principaux axes du projet

Le SAMNA est chargé de mettre à l'abri, sans délai, les jeunes orientés par le service de l'Aide Sociale à l'enfance et de réaliser un accompagnement éducatif, scolaire et médical le temps qu'une orientation pérenne soit proposée. Durant cette période, les missions principales sont :

- Accueil et mise à l'abri des adolescents, assurer leur sécurité, offrir un environnement rassurant.
- Être attentif à leurs besoins, être à l'écoute, avoir le souci de chaque jeune.
- Observation du niveau d'autonomie dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne, de leur capacité à vivre en collectivité et à respecter les règles de vie afin de les préparer aux futurs lieux de vie et à vivre dans une société nouvelle.
- Les accompagner pour passer les tests de positionnement scolaire.
- Les accompagner pour un bilan de santé complet et pour les vacciner.
- Être en lien avec le BEAS en partageant tout élément, tout évènement ou toute discussion qui pourrait venir étayer la mission de ce dernier.
- Etablir un rapport éducatif de fin de placement retraçant leur parcours au SAMNA.

II. LA POPULATION ACCUEILLIE

Le SAMNA accueille uniquement des Mineurs Non Accompagnés (MNA). Le foyer est mixte et n'a pas d'âge minimum d'accueil.

On désigne par le terme de MNA les jeunes de moins de dix-huit ans arrivant sans représentant légal en France.

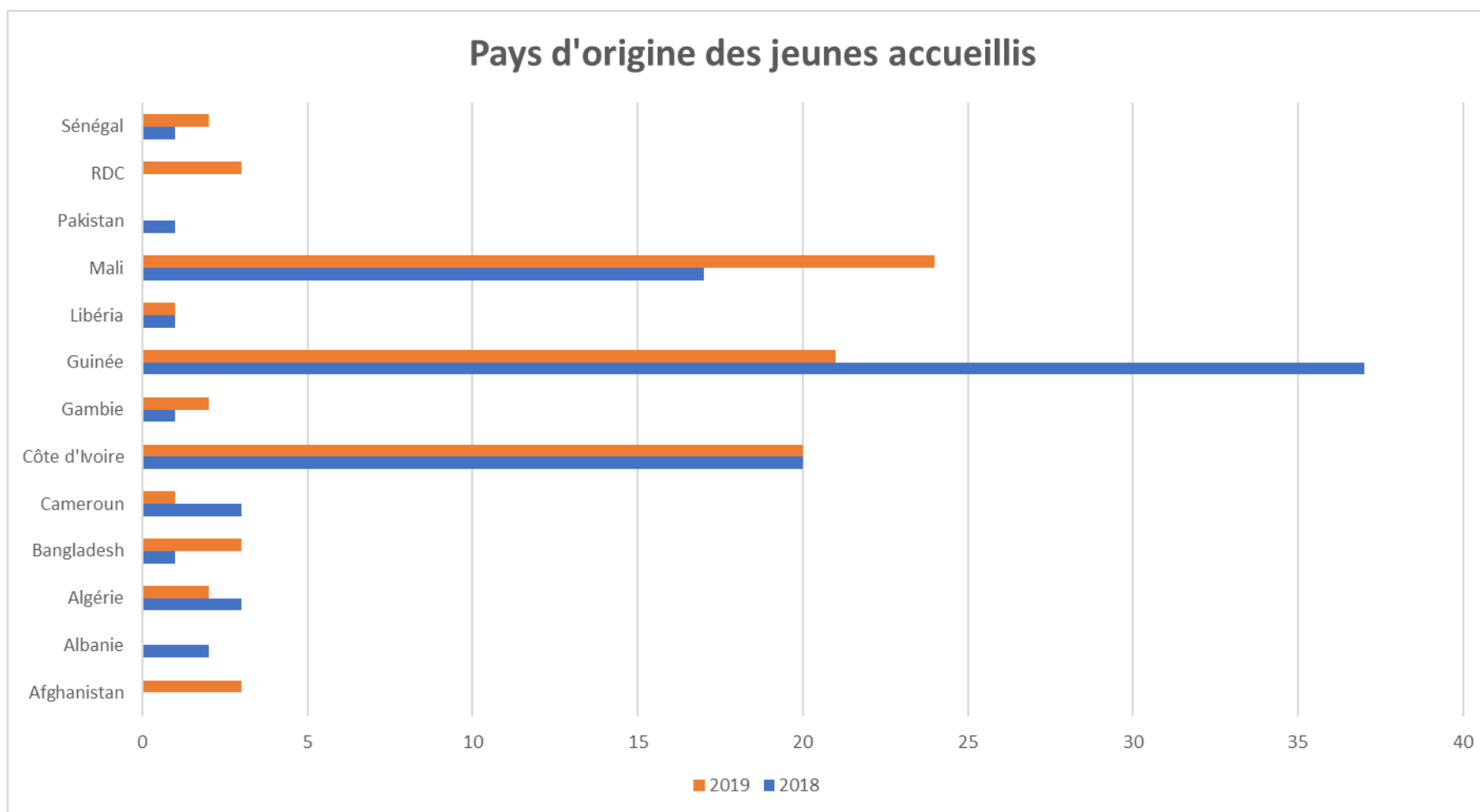
Ces jeunes sont essentiellement des adolescents qui ont quitté leur pays pour arriver en France.

Les raisons du départ peuvent être diverses : volontaire ou non, économique ou politique. Leur vécu ainsi que leur parcours migratoire est souvent traumatique et lié à la rupture brutale avec leur monde d'origine, leurs parents et à la nécessaire adaptation rapide à un monde qu'ils ne connaissent pas.

Considérés d'un point de vue juridique comme « mineurs en danger » du fait de l'absence de personne ressource pouvant les recueillir en France, et de la vulnérabilité due à leur jeune âge, ils bénéficient du droit de protection avant leurs dix-huit ans et sont pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance.

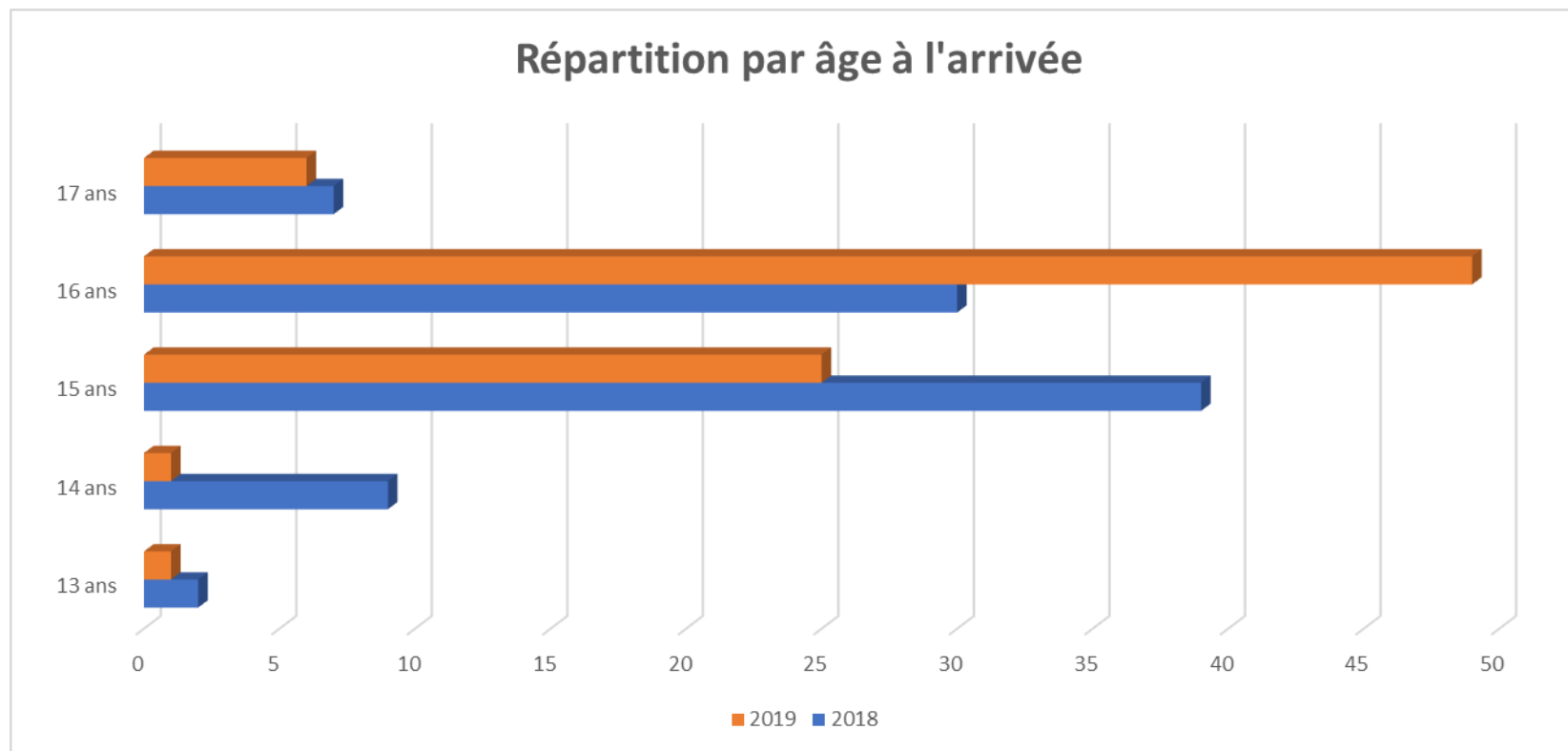
Au cours de l'année 2019, nous avons accompagné 101 jeunes : 19 jeunes présents au 1^{er} janvier et 82 nouveaux jeunes.

1. Origine géographique des personnes accompagnées



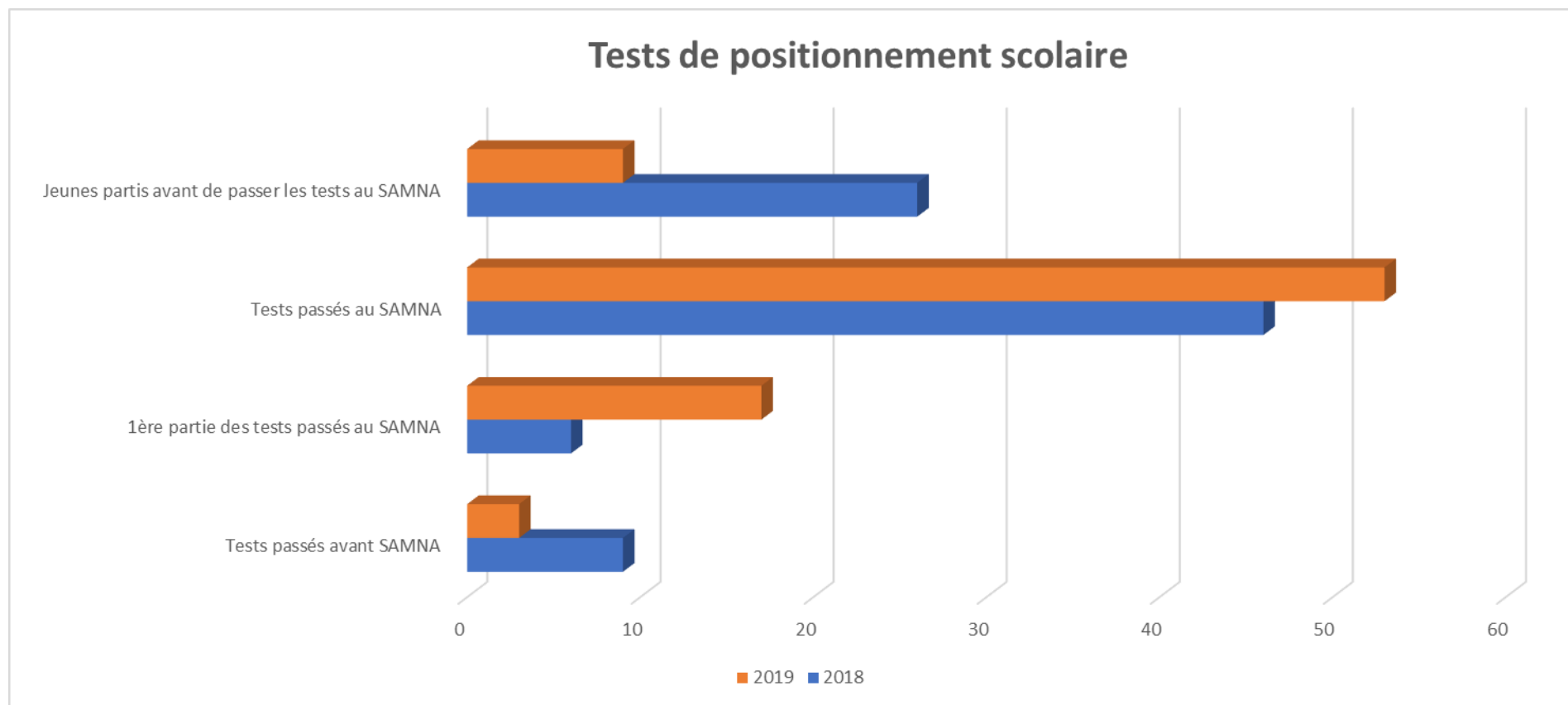
90% des jeunes accueillis viennent d'Afrique de l'ouest. C'est une constante puisque le pourcentage était de 92 en 2018.

2. Répartition des enfants par âge



La majorité des jeunes accueillis au cours de l'année 2019 sont âgés de 15 ou 16 ans. Les plus jeunes sont orientés vers des maisons d'enfants à caractère social afin de mieux répondre à leur besoin.

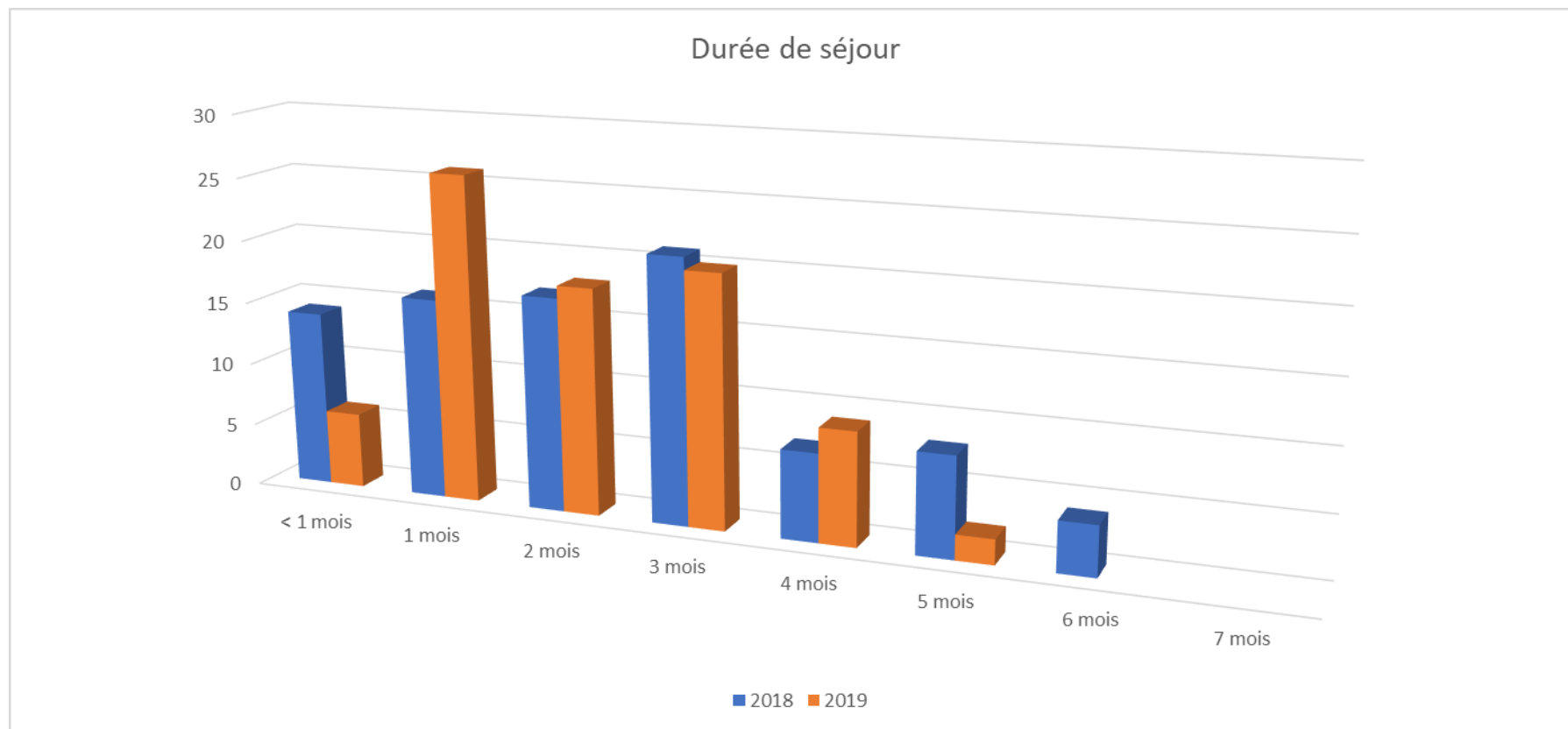
3. Scolarité



En 2019, 85% des jeunes accueillis au cours de l'année ont passé leurs tests de positionnement scolaire (ou la première partie). En 2018, seuls 60% avaient pu y parvenir. Nous constatons qu'une meilleure maîtrise de notre connaissance du dispositif a favorisé la conduite de cette mission.

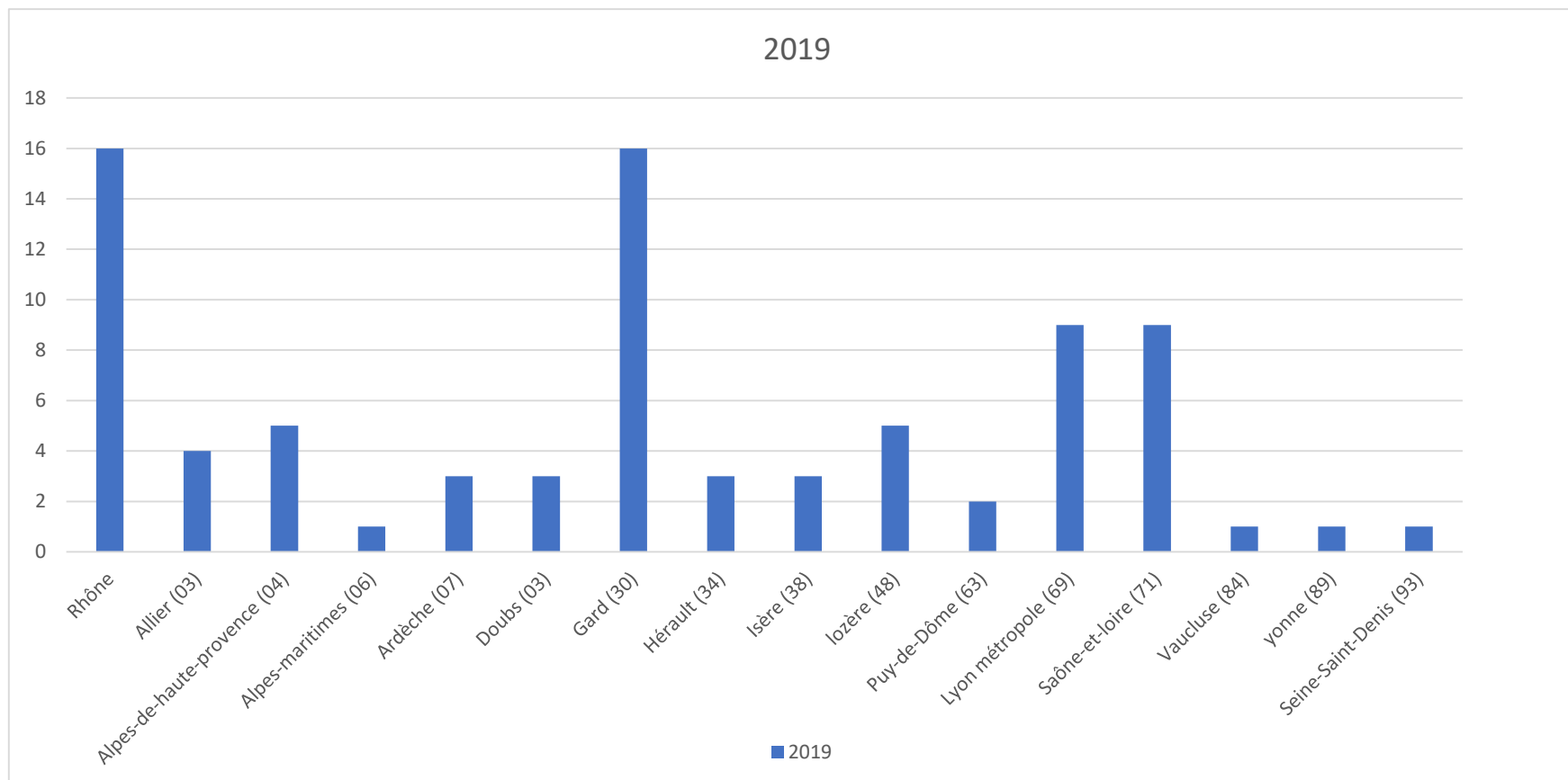
4. Evolution de la population

- Graphique durée d'accueil au SAMNA :



En 2019, la moyenne de séjour a été de 78 jours (un peu plus de 2 mois ½). Cette moyenne était de 86 jours en 2018 (presque 3 mois).

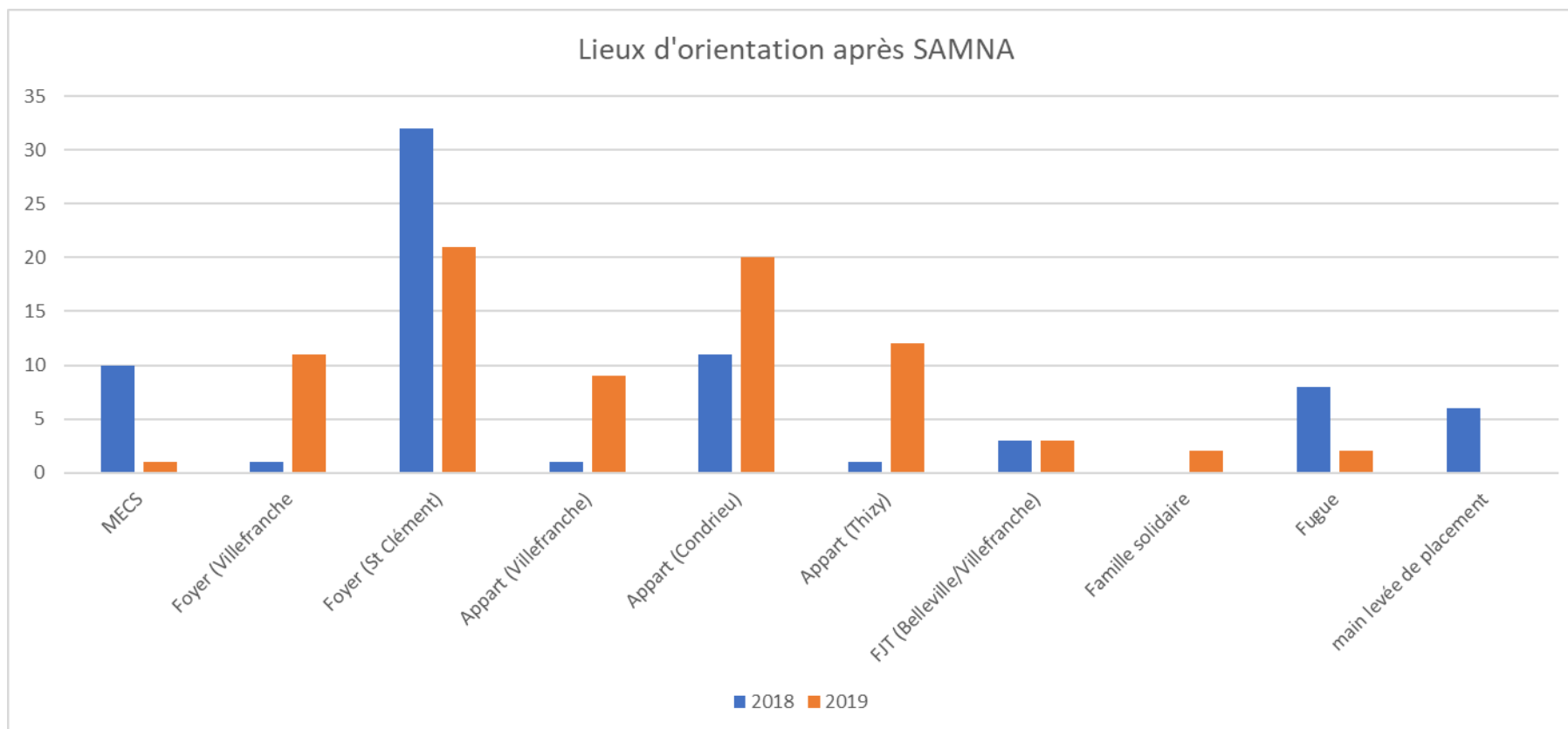
- Origine des jeunes accueillis au SAMNA :



Nous notons que 19.5% des jeunes accueillis au SAMNA ont été évalués dans le département du Rhône.

80.5% des jeunes que nous accompagnons ont donc été réorientés d'un autre département. Ces jeunes ont déjà séjourné de quelques semaines à plusieurs mois dans un autre département. Cette situation d'attente est d'autant plus renforcée que notre mission d'accueil temporaire semble prolongée cette attente et peut donner le sentiment de repartir à zéro dans un autre département. De plus, certains jeunes réorientés étaient inscrits dans un établissement scolaire.

- Lieu d'orientation, réorientation :



5. Liens entre le BEAS et le SAMNA

Le Bureau d'Evaluation et d'Accompagnement Spécialisé (BEAS) est le service du Conseil Départemental dédié au MNA. Il accompagne tous les MNA du Rhône. C'est le service qui évalue si la personne qui se présente comme un MNA est Mineure, étrangère et isolée. C'est le service qui gère le flux et qui place les jeunes dans les différents foyers.

C'est donc le BEAS qui décide l'admission d'un jeune au SAMNA et qui décide de sa réorientation dans une autre structure.

Le BEAS peut orienter au SAMNA un jeune qui vient d'être évalué mineur, isolé et étranger dans leur locaux, le placement se fait donc le jour-même dans la mesure des places disponibles.

Le BEAS peut aussi placer au SAMNA un jeune réorienté par la cellule nationale d'un autre département. Dans ce cas, l'orientation est anticipée et la date d'accueil est programmée à l'avance.

Le BEAS est le représentant légal de tous ces jeunes sur le territoire français. Nous leur rendons des comptes, nous les informons de situations notables et nous passons par lui pour toutes demandes spécifiques concernant les jeunes.

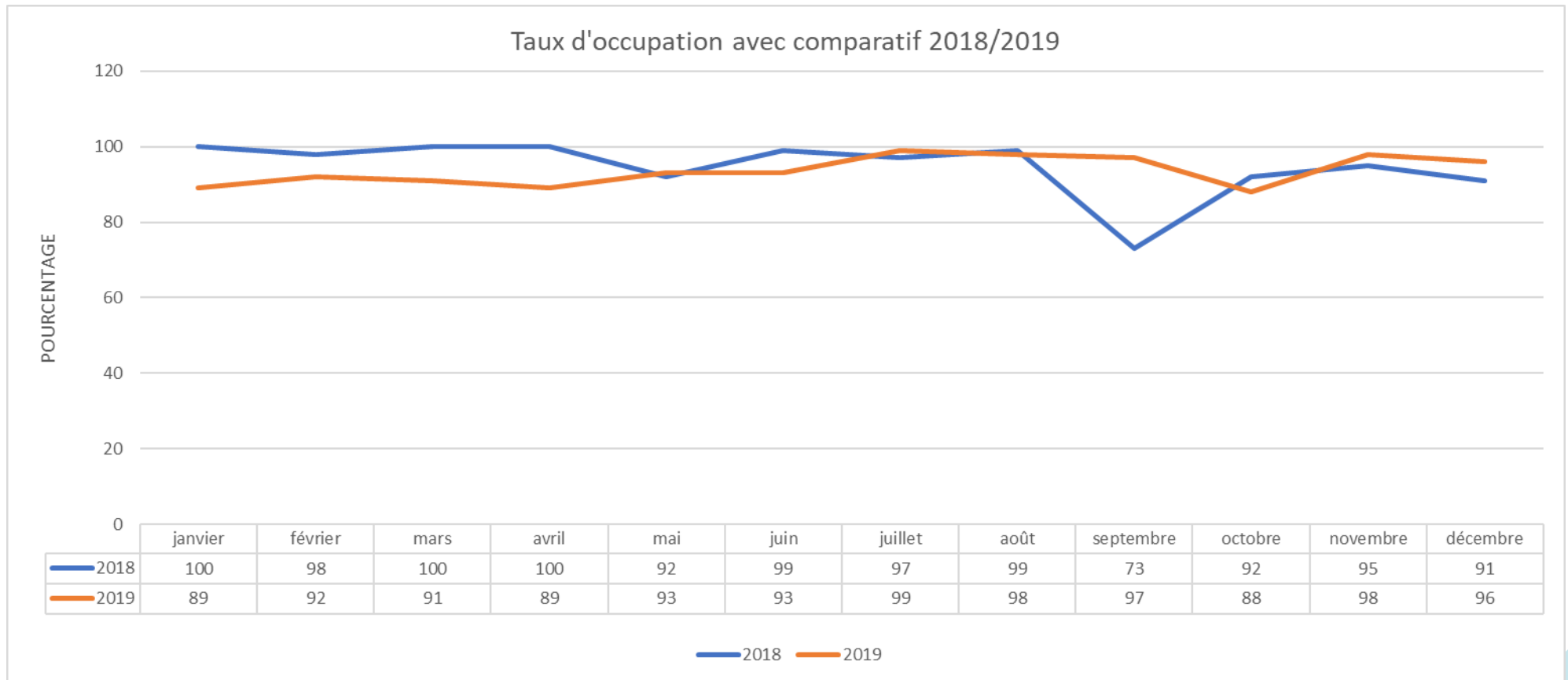
Nous sommes en lien étroit avec le BEAS.

Toutes les demandes d'admission et de réorientation émanent du BEAS. Dès lors, le SAMNA est sollicité dès qu'un mouvement est prévu.

III. BILAN DE L'ACTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE

1. La file active

Taux d'occupation



Tout au long de cette année, les 20 places du SAMNA ont été occupées sans pour autant pouvoir absorber la totalité des jeunes recueillis par le département du Rhône le contraignant à héberger des jeunes dans des hôtels sur le territoire.

Durant l'été 2019, un pic du nombre de jeunes hébergés à l'hôtel pour des durées de plus en plus longues a conduit le Département à demander à notre association une extension de la capacité d'accueil de son service pour 2020.

2. Le nombre de jours d'ouverture

Le service est ouvert 365 jours sur 365.

3. L'accompagnement par les professionnels

Les jeunes sont constamment présents sur la structure qui est située dans un territoire très ruralisé et dépourvu de moyen de transport en commun. Toute démarche extérieure (scolarité, santé, loisir, achat) nécessite donc un accompagnement physique par un professionnel. Ce qui entraîne un manque d'encadrement éducatif au sein de la structure du fait des moyens humains. Le reste du groupe est ainsi confié soit à la maîtresse de maison soit à l'adjoint de direction.

L'admission représente un des moments clé de l'accompagnement. Un temps individualisé et privilégié est donc pris avec les jeunes afin de recueillir sa parole et de lui présenter l'établissement.

Rapidement, un référent est nommé pour chaque jeune. Dans la mesure du possible, c'est le professionnel qui a accueilli le jeune qui sera nommé.

4. La scolarité

C'est la demande principale de tous les jeunes. En complément aux cours de français dispensés par les bénévoles, l'équipe éducative met en place des séances de soutien scolaire afin de renforcer leur niveau.

Une de nos missions est d'inscrire et d'accompagner tous les jeunes aux tests de positionnement scolaire.

Pour chaque jeune de moins de 16 ans, nous prenons contact avec le collège de secteur (Beaujeu) qui nous réoriente vers un collège habilité pour conduire cette évaluation (Villefranche / Saint Georges de Reneins).

Pour les plus de 16 ans, un premier entretien d'évaluation est mené au CIO de Villefranche. Ils sont ensuite reconvoqués afin de passer le test de positionnement dans un CIO ou un lycée du département.

Ces accompagnements sont chronophages pour les professionnels.

L'évaluation du niveau de chacun des jeunes est ensuite transmise directement à l'inspection académique qui affecte alors le jeune dans un établissement scolaire. Le délai entre l'arrivée du jeune, le passage des tests, les résultats du niveau et l'affectation est compris entre 4 et 9 mois. Les jeunes ne sont donc pas scolarisés durant leur séjour au SAMNA et cette attente est source d'anxiété et d'oisiveté.

5. La santé

Le parcours migratoire de ces jeunes ainsi que leur origine géographique nécessitent une évaluation de leur état de santé globale. La priorité est donnée au dépistage de la tuberculose (Intradermoréaction + radio pulmonaire).

Concomitamment, la mise à jour des vaccins est débutée.

Ces deux démarches médicales sont réalisées en partenariat avec le CDHS de Villefranche (Comité Départemental d'Hygiène Sociale).

L'équipe éducative assure d'autres accompagnements médicaux en cas de douleurs, de plaintes, de traumatisme. Nous travaillons alors avec les praticiens concernés (dentistes, médecins généralistes, kinés, cabinet d'infirmières libérales, service d'urgence de l'hôpital de Villefranche, etc.)

L'état de santé de la quasi-totalité des ces jeunes à leur arrivée est dégradée et nécessite d'engager des soins. De plus, nous constatons que beaucoup de jeunes se plaignent de douleur, d'insomnie et d'anxiété le soir venu. Nous assurons donc beaucoup d'accompagnements physiques, de plus, à la demande du jeune, nous participons souvent, à la consultation tant pour expliquer les symptômes que pour le soutenir.

6. Les sorties (loisirs, sport, culture et mini-camp)

Comme évoqué ci-dessus, les jeunes sont en permanence présents sur le site et pour une durée moyenne de 2 mois ½. Il est donc important de les occuper, de leur permettre de sortir du site et de leur offrir des ouvertures sur leur nouvel environnement.

C'est au cours des week-ends que l'équipe éducative propose ce type d'accompagnements : visite des villes alentours, piscine, patinoire, cinéma, musée, randonnée, etc.

Durant l'été 2019, un mini-camp de 3 jours et deux nuits a été organisé à la base de loisir de la « Plaine tonique » dans l'Ain avec les 20 jeunes. Pendant la période estivale, nous proposons aussi des sorties à la journée au bord de l'eau, dans des festivals ou sur des manifestations.

7. L'organisation du service

Composition de l'équipe :

Le personnel du SAMNA est composé de 14 salariés pour 12,7 ETP :

- 1 Directeur de secteur (0.10 ETP) depuis septembre
- 1 Directeur du dispositif de protection de l'enfance (0.10 ETP) depuis septembre
- 1 Adjoint de Direction
- 6 éducateurs/éducatrices
- 2 maitresses de maison
- 3 veilleurs de nuits (dont un à mi-temps)

IV. LES PARTENAIRES

Le Psychologue du BEAS en charge de l'accompagnement psychique de tous les jeunes du département vient régulièrement au SAMNA pour voir les jeunes au moins une première fois. Puis, si besoin, il peut voir un jeune plusieurs fois. Il vient en moyenne un fois par semaine.

Le médecin du BEAS intervient sur le site une fois par mois afin de rencontrer tous les nouveaux jeunes et faire le point avec l'équipe sur leur suivi médical. Il reste également disponible au travers d'échanges téléphoniques ou par courriel en cas de besoin.

Depuis le premier trimestre 2019, nous avons engagé un partenariat avec le PILT (le Point Information et Loisirs pour Tous) géré par la CCSB (Communauté de Commune Saône Beaujolais) sur deux modalités :

- Un mercredi après-midi sur deux, le PILT accueille 8 de nos jeunes pour des activités ludiques ouvertes à l'ensemble du public fréquentant habituellement ce lieu. Une rencontre s'opère donc entre les jeunes de Belleville et les MNA autour d'activités de loisir.

- Un jeudi après-midi sur deux, le PILT accueille aussi 8 de nos jeunes pour une activité plus individualisé autour de l'outil informatique, exemple : création d'une adresse mail, découverte du traitement de texte, apprendre à surfer sur internet, création d'un CV, découverte des métiers et des formations.

Depuis l'ouverture du SAMNA, nous avons la chance d'avoir une équipe de bénévoles motivés, engagés et réguliers. Sur 2019, ils étaient au nombre de 7.

Pour l'instant, ces bénévoles interviennent surtout pour offrir des temps de scolarité aux jeunes. Que ce soit un apprentissage total de la langue française ou un perfectionnement en math, en histoire géographie ou en français. Nous avons 3 à 5 bénévoles qui interviennent 2 à 3 fois toutes les semaines, ce qui permet à chaque jeune de bénéficier de 2 à 4 demi-journées d'école par semaine.

Comme en 2018, les JADE (Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Enfant) sont intervenus au SAMNA. Leur mission est de faire découvrir les 12 droits internationaux de l'enfant. Ils interviennent dans les collèges la première partie de l'année scolaire puis en institution sur le reste de l'année.

5 rencontres sportives (matchs de foot) avec d'autres MNA accueillis par d'autres structures ont pu être organisées à notre initiative.

Au-delà de l'aspect sportif, ces rencontres ont permis aux éducateurs de retrouver des anciens du SAMNA et aux jeunes de découvrir leurs futurs lieux d'accueil en échangeant avec les autres.

V. MOUVEMENT DU PERSONNEL

Janvier 2019 :

- Embauche du 6^{ème} poste éducatif
- Recrutement d'une maîtresse de maison et d'un veilleur de nuit suite au non renouvellement de 2 professionnels en CDD en 2018.

Septembre 2019 :

- Suite à une réorganisation institutionnelle de l'association, arrivée d'un directeur de secteur et d'un directeur de dispositif.

Décembre 2019 :

- Suite à la démission d'un des membres de l'équipe éducative, embauche d'une nouvelle éducatrice.

Stagiaires :

- Février à juin 2019 : accueil d'une stagiaire psychologue pour un travail de recherche

- Avril 2019 : accueil d'une stagiaire pôle emploi pour un mois de découverte
- Mai 2019 : accueil d'une stagiaire en licence de sciences de l'éducation pour une semaine d'observation
- Juin 2019 : accueil d'une stagiaire lycéenne pour une semaine d'observation

VI. SYNTHÈSE / CONCLUSION / PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2020

Le taux d'occupation de 93.64% reflète une activité satisfaisante. Les journées non réalisées s'expliquent par le turn-over des jeunes et l'inhérent décalage entre les départs et les arrivées.

L'équipe du SAMNA a été stable avec un seul départ de professionnel et s'est renforcée d'un 6^{ème} poste éducatif et d'une équipe de direction élargie.

Cette deuxième année de fonctionnement a permis aux professionnels :

- De commencer à asseoir une pratique forte d'une meilleure connaissance de ce public.
- De mieux appréhender le fonctionnement du BEAS et d'améliorer la communication.
- De comprendre le processus de passage des tests de positionnement scolaire.
- De constituer un réseau de praticiens médicaux.
- De définir des modalités d'organisation interne avec l'amélioration de nos outils de travail.

Au cours de l'été 2019, le Conseil Départemental constatant un nombre croissant de jeunes hébergés dans les hôtels et d'une augmentation du nombre de réorientations d'autres départements, sollicite notre association afin d'accroître sa capacité d'accueil. Une réponse favorable est apportée moyennement la réfection de logements se situant sur le site. Ainsi, à compter de janvier 2020, la capacité d'accueil du SAMNA est portée à 30 places.

Dans cette perspective d'extension, un projet de mutualisation de la cuisine centrale et d'un certain nombre de personnels des moyens généraux est à l'étude pour 2020.

Fort de ces deux années de fonctionnement, l'un des axes principaux de travail pour 2020 résidera dans l'élaboration du projet d'établissement et des outils de la loi 2002-2.